

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Documents Officiels.

République française.

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

On a répandu le bruit que le gouvernement de la défense nationale songeait à abandonner la politique pour laquelle il a été placé au poste d'honneur et du péril.

Cette politique est celle qui se formule en ces termes :

Ni UN POUCE DE NOTRE TERRITOIRE, NI UNE PIERRE DE NOS FORTERESSES.

Le gouvernement la maintiendra jusqu'à la fin.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 20 septembre 1870.
(Journal officiel.)

Le gouvernement de la défense nationale décrète :

Art. 1^{er}. — Il pourra être créé quatre nouveaux cadres de compagnies dans chacun des dépôts des régiments d'infanterie de ligne et deux dans chaque dépôt des bataillons de chasseurs à pied.

Art. 2. — Les généraux commandant les divisions militaires seront chargés de procéder à l'organisation de ces cadres et d'y nommer à tous les emplois, sauf ratification par le ministre de la guerre des choix d'officiers.

Art. 3. — Les nominations porteront, autant que possible, sur des candidats en activité de service, mais pourront s'opérer par dérogation aux diverses dispositions des lois du 14 avril 1852, sur l'avancement, et du 19 mai 1854, sur l'état des officiers.

Art. 4. — A défaut d'éléments dans la partie active, les généraux auront la faculté de proposer la réadmission définitive au service, et au titre français, des officiers démissionnaires âgés de moins de 50 ans.

Art. 5. — Ils pourront réintégrer dans leur grade les anciens sous-officiers et les nommer, s'il y a lieu, sous-lieutenants pour la durée de la guerre. Ceux de ces sous-lieutenants qui se seront distingués seront dans le cas d'être mis ultérieurement en possession définitive du grade d'officier.

Art. 6. — Pour cette organisation, les généraux resteront les délégués du ministre de la guerre et lui rendront personnellement compte de l'usage qu'ils auront fait des pouvoirs exceptionnels et temporaires qui leur auront été conférés dans l'intérêt de la défense.

L'arrêté suivant, du préfet de police, a été affiché à Paris :

• Tout débitant de boissons convaincu d'avoir servi à boire gratuitement, ou moyennant paiement, à un homme ivre armé ou non armé, verra son établissement fermé immédiatement, sans préjudice des poursuites qui pourront être exercées contre lui, conformément aux lois. »

M. Lutz, du Rhône, parti de Paris dimanche en ballon, a apporté à Tours le rapport suivant de M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, sur son entrevue avec M. le comte de Bismark.

RAPPORT

DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE.

A MM. les Membres du Gouvernement de la défense nationale.

Mes chers Collègues,

L'union étroite de tous les citoyens, et particulièrement celle des membres du Gouvernement, est plus que jamais une nécessité de salut public. Chacun de nos actes doit la cimenter. Celui que je viens d'accomplir de mon chef, m'était inspiré par ce sentiment; il aura ce résultat. J'ai eu l'honneur de vous l'expliquer en détail. Cela ne suffit point. Nous sommes un Gouvernement de publicité. Si, à l'heure de l'exécution, le secret est indispensable, le fait, une fois consommé, doit être entouré de la plus grande lumière. Nous ne sommes quelque chose que par l'opinion de nos concitoyens, il faut qu'elle nous juge à chaque heure, et pour nous juger elle a le droit de tout connaître.

J'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller au quartier-général des armées ennemies; j'y suis allé. Je vous ai rendu compte de la mission que je m'étais imposée à moi-même; je viens dire à mon pays les raisons qui m'ont déterminé, le but que je me proposais, celui que je crois avoir atteint.

Je n'ai pas besoin de rappeler la politique inaugurée par nous, et que le ministre des affaires étrangères était plus particulièrement chargé de formuler. Nous sommes avant tout des hommes de paix et de liberté. Jusqu'au dernier moment nous nous sommes opposés à la guerre que le gouvernement impérial entreprenait dans un intérêt exclusivement dynastique, et quand ce gouvernement est tombé, nous avons déclaré persévérer plus énergiquement que jamais dans la politique de la paix.

Cette déclaration, nous la faisons, quand par la criminelle folie d'un homme et de ses conseillers nos armées étaient détruites; notre glorieux Bazaine et ses vaillants soldats bloqués devant Metz; Strasbourg, Toul, Phalsbourg écrasés par les bombes; l'ennemi victorieux en marche sur notre capitale. Jamais situation ne fut plus cruelle; elle n'inspira cependant au pays aucune pensée de défaillance, et nous crûmes être son interprète fidèle en posant nettement cette condition: pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses.

Si donc à ce moment, où venait de s'accomplir un fait aussi considérable que celui du renversement du promoteur de la guerre, la Prusse avait voulu traiter sur les bases d'une

indemnité à déterminer, la paix était faite; elle eût été accueillie comme un immense bienfait; elle fût devenue un gage certain de réconciliation entre deux nations qu'une politique odieuse seule a fatalement divisées.

Nous espérons que l'humanité et l'intérêt bien entendu remporteraient cette victoire, belle entre toutes, car elle aurait ouvert une ère nouvelle, et les hommes d'Etat qui y auraient attaché leur nom auraient eu comme guides: la philosophie, la raison, la justice; comme récompense: les bénédictions et la prospérité des peuples.

C'est avec ces idées que j'ai entrepris la tâche périlleuse que vous m'aviez confiée. Je devais tout d'abord me rendre compte des dispositions des cabinets européens et chercher à me concilier leur appui. Le gouvernement impérial l'avait complètement négligé ou y avait échoué. Il s'est engagé dans la guerre sans une alliance, sans une négociation sérieuse; tout, autour de lui, était hostilité ou indifférence; il recueillait le fruit amer d'une politique blessante pour chaque Etat voisin, par ses menaces ou ses prétentions.

A peine étions-nous à l'Hôtel-de-Ville qu'un diplomate, dont il n'est point encore opportun de révéler le nom, nous demandait à entrer en relation avec nous. Dès le lendemain, votre ministre recevait les représentants de toutes les puissances. La République des Etats-Unis, la République helvétique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal reconnaissaient officiellement la République française. Les autres gouvernements autorisaient leurs agents à entretenir avec nous des rapports officiels qui nous permettaient d'entrer de suite en pourparlers utiles.

Je donnerais à cet exposé, déjà trop étendu, un développement qu'il ne comporte pas, si je racontais avec détail la courte, mais instructive histoire des négociations qui ont suivi. Je crois pouvoir affirmer qu'elle ne sera pas tout à fait sans valeur pour notre crédit moral.

Je me borne à dire que nous avons trouvé partout d'honorables sympathies. Mon but était de les grouper, et de déterminer les puissances signataires de la ligue des neutres à intervenir directement près de la Prusse en prenant pour base les conditions que j'avais posées. Quatre de ces puissances me l'ont offert; je leur en ai, au nom de mon pays, témoigné ma gratitude; mais je voulais le concours des deux autres. L'une m'a promis une action individuelle dont elle s'est réservée la liberté; l'autre m'a proposé d'être mon intermédiaire vis-à-vis de la Prusse. Elle a même fait un pas de plus: sur les instances de l'envoyé extraordinaire de la France, elle a bien voulu recommander directement mes démarches. J'ai demandé beaucoup plus, mais je n'ai refusé aucun concours, estimant que l'intérêt qu'on nous montrait était une force à ne pas négliger.

Cependant, le temps marchait; chaque

heure rapprochait l'ennemi. En proie à de poignantes émotions, je m'étais promis à moi-même de ne pas laisser commencer le siège de Paris sans essayer une démarche suprême, fussé-je seul à la faire. L'intérêt n'a pas besoin d'en être démontré. La Prusse gardait le silence et nul ne consentait à l'interroger. Cette situation était insoutenable; elle permettait à notre ennemi de faire peser sur nous la responsabilité de la continuation de la lutte; elle nous condamnait à nous taire sur ses intentions. Il fallait en sortir. Malgré ma répugnance, je me déterminai à user des bons offices qui m'étaient offerts, et, le 10 septembre, un télégramme parvenait à M. de Bismark, lui demandant s'il voulait entrer en conversation sur des conditions de transaction.

Une première réponse était une fin de non-recevoir tirée de l'irrégularité de notre gouvernement. Toutefois le chancelier de la Confédération du Nord n'insista pas, et me fit demander quelles garanties nous présentions pour l'exécution d'un traité. Cette seconde difficulté levée par moi, il fallait aller plus loin. On me proposa d'envoyer un courrier, ce que j'acceptai. En même temps on télégraphiait directement à M. de Bismark, et le premier ministre de la puissance qui nous servait d'intermédiaire disait à notre envoyé extraordinaire que la France seule pouvait agir; il ajoutait qu'il serait à désirer que je ne reculasse pas devant une démarche au quartier-général. Notre envoyé qui connaissait le fond de mon cœur, répondit que j'étais prêt à tous les sacrifices pour faire mon devoir, qu'il y en avait peu d'aussi pénible que d'aller au travers des lignes ennemies chercher notre vainqueur, mais qu'il supposait que je m'y résignerais. Deux jours après, le courrier revenait. Après mille obstacles, il avait vu le chancelier qui lui avait dit être disposé volontiers à causer avec moi.

J'aurais voulu une réponse directe au télégramme de notre intermédiaire, elle se faisait attendre. L'investissement de Paris s'achevait. Il n'y avait plus à hésiter, je me résolus à partir.

Seulement il m'importait que, pendant qu'elle s'accomplissait, cette démarche fût ignorée; je recommandais le secret et j'ai été douloureusement surpris en rentrant hier soir d'apprendre qu'il n'a pas été gardé. Une indiscretion coupable a été commise. Un journal l'Electeur libre, déjà désavoué par le gouvernement, en a profité; une enquête est ouverte, et j'espère pouvoir réprimer ce double abus.

J'avais poussé si loin le scrupule de la discrétion que je l'ai observée même vis-à-vis de vous, mes chers collègues. Je ne m'y suis pas résolu sans un vif déplaisir. Mais je connaissais votre patriotisme et votre affection; j'étais sûr d'être absous. Je croyais obéir à une nécessité impérieuse. Une première fois je vous avais entretenus des agitations de ma conscience et je vous avais dit qu'elle ne se

rait en repos que lorsque j'aurais fait tout ce qui était humainement possible pour arrêter honorablement cette abominable guerre. Me rappelant la conversation provoquée par cette ouverture, je redoutais des objections, et j'étais décidé d'ailleurs, je voulais en abordant M. de Bismark, être libre de tout engagement, afin d'avoir le droit de n'en prendre aucun. Je vous fais ces aveux sincères, je les fais au pays pour écarter de vous une responsabilité que j'assume seul. Si ma démarche est une faute, seul j'en dois porter la peine.

J'avais cependant averti M. le ministre de la guerre, qui avait bien voulu me donner un officier pour me conduire aux avant-postes. Nous ignorions la situation du quartier-général. On le supposait à Grosbois. Nous nous acheminâmes vers l'ennemi par la porte de Charenton.

Je supprime tous les détails de ce douloureux voyage, pleins d'intérêt cependant, mais qui ne seraient point ici à leur place. Conduit à Villeneuve-Saint-Georges, où se trouvait le général en chef commandant le 6^e corps, j'appris assez tard, dans l'après-midi, que le quartier-général était à Meaux. Le général, des procédés duquel je n'ai qu'à me louer, me proposa d'y envoyer un officier porteur de la lettre suivante, que j'avais préparée pour M. de Bismark :

« Monsieur le comte, j'ai toujours cru qu'avant d'engager sérieusement les hostilités sous les murs de Paris, il était impossible qu'une transaction honorable ne fût essayée. La personne qui a eu l'honneur de voir Votre Excellence, il y a deux jours, m'a dit avoir recueilli de sa bouche l'expression d'un désir analogue. Je suis venu aux avant-postes me mettre à la disposition de Votre Excellence. J'attends qu'elle veuille bien me faire savoir comment et où je pourrai avoir l'honneur de conférer quelques instants avec elle.

« J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,

De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
JULES FAVRE.

Nous étions séparés par une distance de 48 kilomètres. Le lendemain, matin, à six heures, je recevais la réponse que je transcris :

« Je viens de recevoir la lettre que Votre Excellence a eu l'obligeance de m'écrire, et ce me sera extrêmement agréable, si vous voulez bien me faire l'honneur de venir me voir demain, ici à Meaux.

« Le porteur de la présente, le prince Biron, veillera à ce que Votre Excellence soit guidée à travers nos lignes.

« J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

De Votre Excellence,
Le très-obéissant serviteur,
DE BISMARCK.

A neuf heures, l'escorte était prête, et je partais avec elle. Arrivé près de Meaux vers trois heures de l'après-midi, j'étais arrêté par un aide-de-camp venant m'annoncer que le comte avait quitté Meaux avec le roi pour aller coucher à Ferrières. Nous nous étions croisés; en revenant l'un et l'autre sur nos pas nous devions nous rencontrer.

Je rebroussai chemin, et descendis dans la cour d'une ferme entièrement saccagée, comme presque toutes les maisons que j'ai vues sur ma route. Au bout d'une heure, M. de Bismark m'y rejoignait. Il nous était difficile de causer dans un tel lieu. Une habitation, le château de la Haute-Maison, appartenant à M. le comte de Rillac, était à notre proximité; nous nous y rendîmes. Et la conversation s'engagea dans un salon où gisaient en désordre des débris de toute nature.

Cette conversation, je voudrais vous la rapporter tout entière, telle que le lendemain je l'ai dictée à un secrétaire. Chaque détail y a son importance, je ne puis ici que l'analyser.

J'ai tout d'abord précisé le but de ma démarche. Ayant fait connaître par ma circulaire les intentions du Gouvernement français, je

voulais savoir celles du premier ministre prussien. Il me semblait inadmissible que deux nations continuassent, sans s'expliquer préalablement, une guerre terrible qui, malgré ses avantages, infligeait au vainqueur des souffrances profondes. Née du pouvoir d'un seul, cette guerre n'avait plus de raison d'être, quand la France redevenait maîtresse d'elle-même; je me portais garant de son amour pour la paix, et en même temps de sa résolution inébranlable de n'accepter aucune condition qui ne ferait de cette paix qu'une courte et menaçante trêve.

M. de Bismark m'a répondu que, s'il avait la conviction qu'une pareille paix fût possible, il la signerait de suite. Il a reconnu que l'opposition avait toujours condamné la guerre. Mais le pouvoir que représente aujourd'hui cette opposition est plus que précaire. Si, dans quelques jours, Paris n'est pas pris, il sera renversé par la populace.

Je l'ai interrompu vivement pour lui dire que nous n'avions pas de populace à Paris, mais une population intelligente, dévouée, qui connaissait nos intentions et qui ne se ferait pas complice de l'ennemi en entravant notre mission de défense. Quant à notre pouvoir, nous étions prêts à le déposer entre les mains de l'assemblée déjà convoquée par nous.

« Cette assemblée, a repris le comte, aura des desseins que rien ne peut nous faire pressentir. Mais si elle obéit au sentiment français elle vaudra la guerre. Vous n'oubliez pas plus la capitulation de Sedan que Waterloo, que Sadowa qui ne vous regardait pas. » Puis il a insisté longuement sur la volonté bien arrêtée de la nation française d'attaquer l'Allemagne et de lui enlever une partie de son territoire. Depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon III, ses tendances n'ont pas changé, et quand la guerre a été annoncée, le Corps-Législatif a couvert les paroles du ministre d'acclamations.

Je lui ai fait observer que la majorité du Corps-Législatif avait quelques semaines avant acclamé la paix; que cette majorité, choisie par le prince, s'était malheureusement crue obligée de lui céder aveuglément, mais que, consultée deux fois, aux élections de 1869 et au vote du plébiscite, la nation avait énergiquement adhéré à une politique de paix et de liberté.

La conversation s'est prolongée sur ce sujet, le comte maintenant son opinion, alors que je défendais la mienne; et comme je le pressais vivement sur ses conditions, il m'a répondu nettement que la sécurité de son pays lui commandait de garder le territoire qui la garantissait. Il m'a répété plusieurs fois : « — Strasbourg est la clef de la maison, je dois l'avoir. » — Je l'ai invité à être plus explicite encore : — « C'est inutile, objectait-il, puisque nous ne pouvons nous entendre, c'est une affaire à régler plus tard. » — Je l'ai prié de le faire de suite; il m'a dit alors que les deux départements du Bas et du Haut-Rhin, une partie de celui de la Moselle, avec Metz, Château-Salins et Soissons, lui étaient indispensables, et qu'il ne pouvait y renoncer.

Je lui ai fait observer que l'assentiment des peuples dont il disposait ainsi était plus que douteux, et que le droit public européen ne lui permettait pas de s'en passer. — « Si fait, m'a-t-il répondu. Je sais fort bien qu'ils ne veulent pas de nous. Ils nous imposeront une rude corvée; mais nous ne pouvons pas ne pas les prendre. Je suis sûr que dans un temps prochain nous aurons une nouvelle guerre avec vous. Nous voulons la faire avec tous nos avantages. »

Je me suis récrié, comme je le devais, contre de telles solutions. J'ai dit qu'on me paraissait oublier deux éléments importants de discussion: l'Europe, d'abord, qui pourrait bien trouver ces prétentions exorbitantes et y mettre obstacle; le droit nouveau ensuite, le progrès des mœurs, entièrement antipathique à de telles exigences. J'ai ajouté que, quant à nous, nous ne les accepterions jamais. Nous pouvions périr comme nation, mais non nous déshonorer; d'ailleurs, le pays seul était compétent pour se prononcer sur une cession territoriale. Nous ne doutons pas de son senti-

ment, mais nous voulons le consulter. C'est donc vis-à-vis de lui que se trouve la Prusse. Et, pour être net, il est clair qu'entraînée par l'enivrement de la victoire, elle veut la destruction de la France.

Le comte a protesté, se retranchant toujours derrière des nécessités absolues de garantie nationale. J'ai poursuivi : « Si ce n'est pas de votre part un abus de la force, cachant de secrets desseins, laissez-nous réunir l'assemblée, nous lui remettons nos pouvoirs; elle nommera un Gouvernement définitif, qui appréciera vos conditions. »

« — Pour l'exécution de ce plan, m'a répondu le comte, il faudrait un armistice, et je n'en veux à aucun prix. »

La conversation prenait une tournure de plus en plus pénible. Le soir venait. Je demandai à M. de Bismark un second entretien à Ferrières, où il allait coucher, et nous partîmes chacun de notre côté.

Voulant remplir ma mission jusqu'au bout, je devais revenir sur plusieurs des questions que nous avions traitées, et conclure. Aussi, en abordant le comte vers neuf heures et demie du soir, je lui fis observer que les renseignements que j'étais venu chercher près de lui étant destinés à être communiqués à mon Gouvernement et au public, je résumerais, en terminant, notre conversation pour n'en publier que ce qui serait bien arrêté entre nous. — « Ne prenez pas cette peine, me répondit-il, je vous la livre tout entière; je ne vois aucun inconvénient à sa divulgation. » Nous reprîmes alors la discussion, qui se prolongea jusqu'à minuit. J'insistai particulièrement sur la nécessité de convoquer une assemblée. Le comte parut peu à peu se laisser convaincre, et revint à l'armistice. Je demandai quinze jours. Nous discutâmes les conditions. Il ne s'expliqua que d'une manière très-incomplète, se réservant de consulter le roi. En conséquence, il m'ajourna au lendemain onze heures.

Je n'ai plus qu'un mot à dire; car, en reproduisant ce douloureux récit, mon cœur est agité de toutes les émotions qui l'ont torturé pendant ces trois mortelles journées, et j'ai hâte de finir. J'étais au château de Ferrières à onze heures. Le comte sortit de chez le roi à midi moins le quart, et j'entendis de lui les conditions qu'il mettait à l'armistice: elles étaient consignées dans un texte écrit en langue allemande, et dont il m'a été donné communication verbale.

Il demandait pour gage l'occupation de Strasbourg, de Toul et de Phalsbourg; et comme, sur sa demande, j'avais dit la veille que l'assemblée devait être réunie à Paris, il voulait, dans ce cas, avoir un fort dominant la ville, celui du mont Valérien, par exemple.

Je l'ai interrompu pour lui dire : « Il est bien plus simple de nous demander Paris. Comment voulez-vous admettre qu'une assemblée française délibère sous votre canon? J'ai eu l'honneur de vous dire que je transmettrai fidèlement notre entretien au Gouvernement; je ne sais vraiment si j'oserai lui dire que vous m'avez fait une telle proposition. »

« — Cherchons une autre combinaison, » m'a-t-il répondu. Je lui ai parlé de la réunion de l'assemblée à Tours, en ne prenant aucun gage du côté de Paris.

Il m'a proposé d'en parler au roi, et, revenant sur l'occupation de Strasbourg, il a ajouté : « La ville va tomber entre nos mains, ce n'est plus qu'une affaire de calcul d'ingénieur. Aussi je vous demande que la garnison se rende prisonnière de guerre. »

A ces mots, j'ai bondi de douleur, et me levant, je me suis écrié : « Vous oubliez que vous parlez à un Français, Monsieur le comte : sacrifier une garnison héroïque qui fait notre admiration et celle du monde serait une lâcheté; et je ne vous promets pas de dire que vous m'avez posé une telle proposition. »

Le comte m'a répondu qu'il n'avait pas l'intention de me blesser, qu'il se conformait aux lois de la guerre; qu'au surplus, si le roi y consentait, cet article pourrait être modifié.

Il est rentré au bout d'un quart d'heure. Le roi acceptait la combinaison de Tours, mais insistait pour que la garnison de Strasbourg fût prisonnière.

J'étais à bout de forces et craignis un instant de défaillir. Je me retournais pour dévorer les larmes qui m'étouffaient, et, m'excusant de cette faiblesse involontaire, je prenais congé par ces simples paroles :

« Je me suis trompé, monsieur le comte, en venant ici; je ne m'en repens pas, j'ai assez souffert pour m'excuser à mes propres yeux; d'ailleurs je n'ai cédé qu'au sentiment de mon devoir. Je reporterai à mon Gouvernement tout ce que vous m'avez dit, et s'il juge à propos de me renvoyer près de vous, quelque cruelle que soit cette démarche, j'aurai l'honneur de revenir. Je vous suis reconnaissant de la bienveillance que vous m'avez témoignée, mais je crains qu'il n'y ait plus qu'à laisser les événements s'accomplir. La population de Paris est courageuse et résolue aux derniers sacrifices, son héroïsme peut changer le cours des événements. Si vous avez l'honneur de la vaincre, vous ne la soumettrez pas. La nation tout entière est dans les mêmes sentiments. Tant que nous trouverons en elle un élément de résistance nous vous combattons. C'est une lutte indéfinie entre deux peuples qui devraient se tendre la main. J'avais espéré une autre solution. Je pars bien malheureux et néanmoins plein d'espoir. »

Je n'ajoute rien à ce récit, trop éloquent par lui-même. Il me permet de conclure et de vous dire quelle est à mon sens la portée de ces entrevues. Je cherchais la paix, j'ai rencontré une volonté inflexible de conquête et de guerre. Je demandais la possibilité d'interroger la France représentée par une assemblée librement élue, on m'a répondu en me montrant les fourches caudines sous lesquelles elle doit préalablement passer. Je ne récrimine point. Je me borne à constater les faits, à les signaler à mon pays et à l'Europe. J'ai voulu ardemment la paix, je ne m'en cache pas, et en voyant pendant trois jours la misère de nos campagnes infortunées, je sentais grandir en moi cet amour avec une telle violence que j'étais forcé d'appeler tout mon courage à mon aide pour ne pas faillir à ma tâche. J'ai désiré non moins vivement un armistice, je l'avoue encore, je l'ai désiré, pour que la nation pût être consultée sur la redoutable question que la fatalité pose devant nous.

Vous connaissez maintenant les conditions préalables qu'on prétend nous faire subir. Comme moi, et sans discussion, vous avez été unanimement d'avis qu'il fallait en repousser l'humiliation. J'ai la conviction profonde que, malgré les souffrances qu'elle endure et celles qu'elle prévoit, la France indignée partage notre résolution, et c'est de son cœur que j'ai cru m'inspirer en écrivant à M. de Bismark la dépêche suivante qui clot cette négociation :

« Monsieur le comte, j'ai exposé fidèlement à mes collègues du Gouvernement de la défense nationale la déclaration que Votre Excellence a bien voulu me faire. J'ai le regret de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement n'a pu admettre vos propositions. Il accepterait un armistice ayant pour objet l'élection et la réunion d'une Assemblée nationale. Mais il ne peut souscrire aux conditions auxquelles Votre Excellence le subordonne. Quant à moi, j'ai la conscience d'avoir tout fait pour que l'effusion de sang cessât, et que la paix fût rendue à nos deux nations pour lesquelles elle serait un grand bienfait. Je ne m'arrête qu'en face d'un devoir impérieux, m'ordonnant de ne pas sacrifier l'honneur de mon pays déterminé à résister énergiquement. Je m'associe sans réserve à son vœu ainsi qu'à celui de mes collègues. Dieu, qui nous juge, décidera de nos destinées. J'ai foi dans sa justice.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur le comte, De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
JULES FAVRE.

« 21 septembre 1870. »
J'ai fini, mes chers collègues, et vous pen-

serez comme moi, que si j'ai échoué, ma mission n'aura pas été cependant tout à fait inutile. Elle a prouvé que nous n'avons pas dévié. Comme les premiers jours, nous maudissons une guerre par nous condamnée à l'avance; comme les premiers jours aussi, nous l'acceptons plutôt que de nous déshonorer. Nous avons fait plus; nous avons tué l'équivoque dans laquelle la Prusse s'enfermait, et que l'Europe ne nous aidait pas à dissiper.

En entrant sur notre sol, elle a donné au monde sa parole qu'elle attaquait Napoléon et ses soldats, mais qu'elle respectait la nation. Nous savons aujourd'hui ce qu'il faut en penser. La Prusse exige trois de nos départements, deux villes fortes, l'une de cent, l'autre de soixante quinze mille âmes, huit à dix autres également fortifiées. Elle sait que les populations qu'elle veut nous ravir la repoussent, elle s'en saisit néanmoins, opposant le tranchant de son sabre aux protestations de leur liberté civique et de leur dignité morale.

A la nation qui demande la faculté de se consulter elle-même, elle propose la garantie de ses obusiers établis au Mont-Valérien et protégeant la salle des séances où nos députés voteront. Voilà ce que nous savons, et ce qu'on m'a autorisé à vous dire. Que le pays nous entende et qu'il se lève, ou pour nous désavouer quand nous lui conseillons de résister à outrance, ou pour subir avec nous cette dernière et décisive épreuve. Paris y est résolu.

Les départements s'organisent et vont venir à son secours. Le dernier mot n'est pas dit dans cette lutte où maintenant la force se rue contre le droit. Il dépend de notre constance qu'il appartienne à la justice et à la liberté.

Agréé, mes chers collègues, le fraternel hommage de mon inaltérable dévouement.

Le vice-président du Gouvernement de la défense nationale, ministre des affaires étrangères, JULES FAVRE.
Paris, ce 21 septembre 1870.

Chronique Politique.

On lit dans la *Liberté* (édition hors Paris) :

Afin de sortir des douleurs et des embarras nés de l'invasion, certains amis maladroits prêtent au gouvernement Crémieux, Glai-Bizoin, l'intention de rapporter le décret du 5 septembre qui a déclaré dissous le Corps-Législatif, et de renvoyer à trois mois la convocation d'une Constituante. En conséquence, les anciens députés seraient invités à se réunir pour discuter et accepter les conditions de paix que M. Jules Favre obtiendrait du roi de Prusse.

Paris, 19 septembre.

Avant-hier, dans la journée, la division d'Exéa, du 13^e corps, était sortie de ses lignes en avant de Vincennes, dirigeant une reconnaissance contre des colonnes ennemies, signalées du côté de Choisy-le-Roy. L'opération conduite par le général Vinoy, commandant le 13^e corps, avait amené un engagement à distance où l'avantage nous était resté. Nos pertes ont été de 6 hommes tués et 37 blessés. Celles de l'ennemi, d'après des renseignements que le général Vinoy a lieu de croire exacts, auraient été de 400 hommes environ, dont 58 tués.

Les troupes prussiennes engagées formaient l'arrière garde (3 à 4.000 hommes) d'un corps qui se dirigeait de Choisy-le-Roy sur Versailles, contournant les positions de Chatillon et de Clamart, et il a été acquis que l'ennemi opérait, dans ce sens, un mouvement très-considérable que put constater, dès hier soir, une reconnaissance de cavalerie ordonnée par le général Ducrot. Cet officier-général occupait ces positions avec quatre divisions d'infanterie, qui s'étendaient des hauteurs de Villejuif à celles de Meudon.

Aujourd'hui, 19, dès la pointe du jour, le général a fait une reconnaissance offensive en avant de ses positions. Il a rencontré des masses importantes dissimulées dans les bois et

dans les villages, et surtout un très-grand déploiement d'artillerie. Après un engagement assez vif, les troupes ont dû se replier en arrière. Une partie de la droite a effectué ce mouvement avec une regrettable précipitation. L'autre partie s'est concentrée en bon ordre, autour de la redoute en terre qui avait été élevée sur le plateau de Chatillon. La gauche, faiblement attaquée, a pu tenir sur les hauteurs de Villejuif.

A ce moment, le feu d'artillerie de l'ennemi a pris des proportions qu'il n'avait pas atteintes jusqu'alors. Vers 4 heures, le général Ducrot, après une lutte qui avait duré toute la journée, a dû prendre la résolution de porter ses troupes en arrière sur les points où elles devaient rencontrer la protection des forts. Après avoir assuré la marche vers Paris des attelages et avant-trains des 8 pièces en position dans la redoute de Chatillon, il a fait enclouer ces pièces sous ses yeux, et s'est retiré le dernier au fort de Vanves.

Il avait fait pendant toute la journée des preuves personnelles de résolution et de constance, dignes de la grande réputation qu'il a dans l'armée.

L'artillerie a montré la plus grande solidité au milieu d'une crise dont elle a porté presque tout le poids. La garde nationale mobile, représentée au feu par deux bataillons qui voyaient l'ennemi pour la première fois, a montré de l'équilibre et du calme.

Des ordres sont donnés pour que les troupes se concentrent dans Paris. Nos pertes encore mal connues, ne paraissent pas être considérables. On est fondé à croire que l'ennemi a sérieusement souffert du feu de notre artillerie.

L'ennemi, d'ailleurs, n'a fait aucune démonstration contre les forts.

Pour copie conforme du rapport militaire :
Le ministre de l'intérieur,
LÉON GAMBETTA.

Une dépêche prussienne prétend qu'une lutte intestine s'est engagée dans Paris, pendant la journée du 21.

Les nouvelles du 22 au matin permettent de démentir catégoriquement cette assertion.

Un ordre du jour du général Trochu du 20, constate que notre artillerie a infligé à l'ennemi des pertes énormes.

Il réprovoque avec une grande énergie la conduite du 1^{er} zouaves qui, par suite d'une incroyable panique, s'est replié en désordre, semant l'alarme et compromettant une affaire de guerre, dont malgré eux le résultat a été considérable.

Il ordonne contre ces soldats indisciplinés et démoralisés des mesures énergiques et rigoureuses, déclarant qu'on leur appliquera même les lois militaires.

Une proclamation de M. Gambetta est conçue dans le même sens.

Lille, 26 sept. 4 h. 35 soir.

Le préfet du Nord au Ministre de l'intérieur à Tours.

Nous recevons de Paris la nouvelle suivante par un pigeon voyageur laissé par nous à Paris.

Hier, 23 septembre, la division Maudhuy a attaqué les hauteurs du plateau de Villejuif occupées par les Prussiens.

Le combat a commencé à 3 heures dans la nuit. Après un feu soutenu de plusieurs heures, nos batteries de campagne, soutenues par le tir des forts, ont complètement enlevé la redoute du Moulin-Saque, Villejuif, et la redoute des Hautes-Bruyères. Elles s'y sont maintenues et les occupent encore. Les pertes de l'ennemi ont dû être considérables; les mobiles se sont très-bien comportés.

Le même jour, le contre-amiral Saisset a opéré du côté du Bourget une brillante reconnaissance à la tête de 200 fusilliers, 400 hommes d'infanterie de marine et 8 compagnies d'éclaireurs de la Seine, avec lesquels il a vivement débusqué l'ennemi du village de Drancy.

Le même jour encore, le général de Bellan a fait attaquer le château de Pierrefitte. L'ennemi, en forces assez considérables, a été chassé après un combat assez vif, et nos troupes ont opéré leur retraite sur Saint-Denis sans être inquiétées.

Chartres, 25 septembre.

Des personnes, venant de Versailles, disent que les Prussiens ont subi de grandes pertes sous Clamart, Saint-Germain et Bougival. Le fort d'Aubervilliers leur aurait infligé une perte de 15,000 hommes.

200 cuirassiers blancs auraient enlevé des fourrages à Rambouillet pour leur camp de Coignières, et auraient pris et brûlé les armes des gardes nationaux.

Dans la nuit du 22 au 24, une rencontre a eu lieu à Bazoches-les-Gallerandes, entre deux détachements de hussards français et des cavaliers prussiens. L'officier français aurait été blessé et fait prisonnier, après avoir tué lui seul 7 Prussiens. L'avantage est resté aux nôtres.

Orléans, 25 septembre, 10 h. soir.

Une série de petits engagements a eu lieu aujourd'hui en Beauce, notamment à Bazoches et vers Arthenay. Ce dernier engagement est une rencontre de cavalerie, qui est restée sans grand résultat de part et d'autre. On s'est retiré à la nuit.

Orléans, 27 septembre, 7 h. 30 mat.

Préfet à Guerre et Intérieur, Tours.

Après un engagement victorieux hier à Arthenay, les généraux d'Orléans, reconnaissant qu'ils ne peuvent plus tenir devant un corps d'armée nombreux, qui serait commandé, dit-on, par le prince Albert, quittent Orléans en bon ordre.

L'AÉRONAUTE DURUOF.

Nous avons annoncé l'arrivée à Tours de M. Duruof, l'aéronaute qui nous a apporté des nouvelles de Paris.

Voici, d'après le *Constitutionnel*, la relation du voyage de cet audacieux.

M. Jules Duruof est monté le 23, à 8 heures du matin, dans un ballon gonflé à Paris sur la place Saint-Pierre-Montmartre. Le vent soufflait de l'Est avec une certaine intensité. L'aérostat s'est élevé très-haut, à 3,000 mètres environ. Il a été poussé dans la direction de l'Arc-de-Triomphe. Là, il a été signalé par l'ennemi.

M. Duruof, du haut de ses 3,000 mètres apercevait la noire fourmilière des Prussiens; il les vit, au moyen de sa longue-vue, prendre leurs dispositions pour tirer sur lui. En effet, il était à peine hors de l'enceinte fortifiée, que les canons ennemis, retirés de leurs affûts et pointés perpendiculairement, envoyaient des projectiles; les boulets arrivaient à une certaine distance de sa nacelle, et M. Duruof les voyait retomber inertes vers la terre. Quelques-uns cependant s'élevèrent assez haut pour imprimer au ballon de légères vibrations. Il vit aussi qu'on l'ajustait avec des fusils; mais les balles ne lui firent pas plus de mal que les boulets.

Le voyageur fut ainsi salué par l'artillerie et la mousqueterie prussiennes jusqu'à Mantes. Dans ce trajet, il remarqua des nuages de fumée et il entendit le crépitement des armes à feu; il pensa que des combats se livraient autour du mont Valérien et dans cette partie de la vallée de la Seine. Il put voir bien distinctement que l'armée prussienne, à cet endroit, était formée de sept lignes flanquées de beaucoup de cavalerie. Toujours dirigé par le vent d'est, le ballon suivit le parcours du fleuve.

Il était onze heures lorsque M. Duruof se crut assez loin de Paris pour pouvoir atterrir. Il opéra sa descente dans un parc et fut reçu au château de Cracouville, à une très-petite distance d'Évreux. Le château de Cracouville appartient à l'amiral La Roncière Le Noury, le même qui commande les forts de Paris.

Le préfet de l'Eure était prévenu de l'arrivée du ballon; il alla recevoir le voyageur. Celui-ci était muni d'une commission en règle de M. le directeur général des postes. Il était porteur de trois sacs du poids de 125 kilogrammes et contenant des dépêches. Quelques-unes de ces dépêches émanaient du ministre de la guerre ou d'autres membres du gouvernement.

M. Duruof avait ordre de ne les remettre qu'à un général ou à un préfet; plutôt que de les remettre à toute autre personne, il devait les détruire. Après s'être reposé quelques heures à Évreux, le messager prit le chemin de fer de Tours où il est arrivé le lendemain matin à bon port.

Il résulte de l'entretien que nous avons eu avec M. Jules Duruof, que les conditions stipulées par M. de Bismarck et que nous a fait connaître la proclamation des délégués du gouvernement provisoire, étaient affichées à Paris depuis trois jours et qu'elles avaient irrité au plus haut point le sentiment patriotique des défenseurs de la capitale.

Par lui aussi nous avons appris que l'ennemi, après s'être emparé de la redoute construite au-dessus de Saint-Cloud, avait été délogé de cette position par le canon du mont Valérien et que toutes les maisons du joli parc de Montretout et de ses environs n'étaient qu'un amas de ruines.

L'affaire de Bourget a été très-heureuse et très-dramatique. Abrisés derrière une maison qu'on avait négligé de démolir, les Prussiens avaient élevé une redoute en briques. Une attaque de nuit a eu lieu sur ce point. A la faveur de la lumière électrique, fonctionnant par l'appareil Bazin, des gardes mobiles bretons se sont élancés sur l'ennemi; le canon du fort voisin tonnait contre la redoute et contre la maison qui la protégeait. Eblouis par cette lumière qui laissait dans l'ombre leurs agresseurs, surpris par cette brusque attaque, les Prussiens ont été mis en déroute; ils ont laissé 500 prisonniers aux mains des vaillants gardes mobiles.

Du reste, M. Duruof nous assure que les assiégeants se tiennent à une grande distance des remparts; ils ne sont pas aperçus par les gardes nationaux sédentaires qui font le service des fortifications. Ceux-ci, très-belliqueux, sont impatients de les voir arriver à portée de leurs fusils. Ces jours passés, les gardes nationaux ont tiré, mais sans résultats fâcheux, sur des lanciers français qu'ils prenaient pour des uhlands.

Paris a une attitude très-résolue, une physionomie martiale; il y règne le silence qui convient à une ville assiégée, qui sent tout le poids de la responsabilité qui pèse sur elle. On y entend, jour et nuit, le bruit des canons de gros calibre qui tonnent sur les forts. Les magasins sont fermés à dix heures du soir; à cette heure là, les habitants qui ne sont pas munis d'une permission spéciale et d'un mot d'ordre ne peuvent sortir de leur domicile. Paris ne s'était jamais vu sous ce sombre et belliqueux aspect.

Nous remercions très-vivement M. Jules Duruof des renseignements qu'il a bien voulu nous fournir, et nous le félicitons de son courage. C'est un jeune homme de vingt-neuf ans; il fait partie de la garde nationale sédentaire. Il compte, pour revenir à Paris, suivre le périlleux chemin qu'il s'est frayé pour en sortir. Son ballon l'attend; tous nos vœux l'accompagnent.

D'autres messagers se proposent de suivre sa trace et de franchir les lignes prussiennes sur l'aile des vents. Grâce à ces courriers aériens, Paris sera mis en communication avec le reste de la France; nous saurons les phases de cette lutte héroïque et décisive d'où dépend le salut de la patrie. La France salue Paris à travers l'espace; elle lui fait savoir qu'elle applaudit à ses efforts et à son courage, et qu'elle est aussi sous les armes, prête à des combats à outrance.

Une lettre qui nous arrive par le ballon nous informe qu'un aérostat partira toutes les semaines de Paris.

PROPHÉTIE DE BLOIS.

Nous empruntons au *Constitutionnel* le texte d'une prophétie qui circule dans le pays blésois, et à laquelle un commencement de réalisation, en 1848, donne une certaine actualité.

Ce curieux document, qui remonte à 1808, a déjà paru il y a trois ou quatre semaines dans le *Constitutionnel* (édition de Paris). Mais, depuis lors, la coïncidence vraiment extraordinaire de certains événements qui s'y trouvent indiqués et l'intérêt que nous voyons qu'elle éveille dans le pays nous engageant à la reproduire :

Sœur Maxime à sœur Providence des Ursulines.
(1848.)

7. Ils recommenceront donc au mois de février; vous serez sur le point de faire une cérémonie de vœux et vous ne la ferez pas.

8. Ensuite, avant la moisson, un prêtre de Blois partira pour Paris, il restera trois jours et reviendra ayant soin qu'il ne lui arrive rien. Un autre qui ne sera pas de Blois partira ensuite. Il n'ira pas jusque-là, parce qu'il ne pourra pas entrer. Il reviendra donc le même jour.

(Nota. — Il est reconnu à Blois qu'en juin 1848, cette partie de la prophétie a été accomplie à la lettre.)

(1870)

9. Si ce trouble devait être le dernier, on se cacherait dans les blés et les femmes feraient la moisson, car tous les hommes partiront; ils n'iront que petit à petit et ils reviendront.

10. Les séminaristes auraient pu partir, mais ils ne leur arrivera rien, car ils seront sortis quand les malheurs arriveront, ils ne rentreront pas même au temps fixé; pourtant ils auraient pu rentrer (elle répète cela plusieurs fois); comme la sortie des séminaristes est dans la première quinzaine de juillet, les grands malheurs commenceront donc après cette époque.

11. La mort d'un grand personnage sera cachée pendant trois jours.

12. Les grands malheurs auront lieu avant les vendanges. Il y aura des signes auxquels vous vous y reconnaîtrez. Ces signes regardent la communauté. Un d'eux est l'élection d'une supérieure, qui devant avoir lieu ne se fera pas.

13. Alors on descendra un matin sur le Champ-de-Foire et on verra les marchands se dépêcher d'emballer. — Et pourquoi, leur dira-t-on, emballez-vous si vite? — Nous voulons, répondront-ils, aller voir ce qui se passe chez nous.

(Nota. — Cette foire se tenant à Blois entre la sortie et la rentrée des séminaristes, puisque les grands malheurs doivent avoir lieu avant les vendanges, ne peut être que la foire du 25 août; le trouble aura donc commencé ce jour-là.)

14. Que ces troubles sont effrayants!

15. Pourtant ils ne s'étendront pas dans toute la France; mais seulement dans quelques grandes villes et surtout dans la capitale, où il y aura un combat terrible, et le massacre sera grand.

16. Blois n'aura rien. Les prêtres, les religieux auront grand-peur. L'évêque s'absentera dans un château; quelques prêtres se cachent; les églises seront fermées; mais si peu de temps qu'à peine si l'on s'en apercevra: ce sera au plus l'espace de vingt-quatre heures.

17. Vous serez vous-même sur le point de partir; mais la première qui mettra le pied sur le seuil de la porte vous dira: Rentrions, et vous rentrerez.

18. Avant ce temps on viendra dans les églises et l'on fera dire des messes pour les hommes qui seront au combat.

19. Quant aux prêtres et aux religieuses de Blois, ils en seront quittes pour la peur.

20. Mais il faut bien prier, car les méchants voudront tout détruire; mais ils n'en auront pas le temps.

21. Ils périront tous dans le combat.

22. Il en périra aussi beaucoup de bons, car on fera partir tous les hommes, il ne restera que les vieillards. (La sœur semble avoir prédit la dernière circulaire de M. Gambetta.)

23. Les derniers cependant n'iront pas loin; leur absence ne sera tout au plus que de trois jours de marche.

24. Ce temps sera court, ce sera pourtant les femmes qui prépareront les vendanges et les hommes viendront les faire parce que tout sera fini.

25. Pendant ce temps, on ne saura les nouvelles au vrai que par quelques lettres particulières.

26. A la fin trois courriers viendront. Le premier annoncera que tout est perdu. Le second, qui arrivera pendant la nuit, ne rencontrera dans son chemin qu'un seul homme appuyé sur sa porte: — Vous avez grand chaud, mou ami, lui dira celui-là; descendez prendre un verre de vin. — Je suis trop pressé, répondra le courrier. Il lui annoncera qu'un autre doit bientôt venir annoncer une bonne nouvelle, puis il continuera sa route vers le Berry.

27. Vous serez en oraison (vers six heures du matin) quand vous entendrez dire que deux courriers sont passés; alors il en arrivera un troisième, feu et eau, qui devra être à Tours à sept heures et qui apportera la bonne nouvelle. (Nota. — Ce courrier feu et eau, n'est autre que le chemin de fer.)

28. Puis on chantera un *Te Deum*, oh! mais un *Te Deum* comme on n'en a jamais chanté.

29. Mais ce ne sera pas celui qu'on croit qui régnera d'abord, ce sera le sauveur accordé à la France et sur lequel elle ne comptait pas.

30. Le prince ne sera pas là, on ira le chercher.

31. Cependant le calme renâtra et depuis le moment où le prince remonta sur le trône, la France jouira d'une paix parfaite, et sera plus florissante que jamais pendant vingt ans.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Evreux, 26 sept. 2 h. 30 s.

Préfet à délégué du gouvernement, Tours.

J'ai reçu aujourd'hui courrier arrivant par aérostat. M. P.-A. Lutz, du Rhône, descendu à Triel, m'a-t-il dit, avec de nombreuses dépêches. Il est parti par un train express pour Tours.

— Il a été proposé au préfet d'Eure-et-Loir de prendre un arrêté pour désarmer la garde nationale de Chartres.

Il a répondu :

Le seul arrêté que je puisse prendre dans ce but serait un arrêté ainsi conçu :

« Ceux de messieurs les gardes nationaux qui n'auraient pas le courage de conserver les armes qu'ils ont sollicitées avec tant d'instance, et qui désireraient qu'elles leur fussent retirées au moment d'en user pour le service de police et de protection pour lequel ces armes leur ont été confiées, seront autorisés à les remettre à la mairie, en inscrivant leurs noms. »

Sur cette réponse de M. le Préfet, approuvée par M. le maire de Chartres, il a été décidé qu'il ne serait donné aucune suite à la proposition.

Nous sommes convaincus, dit le *Journal de Chartres*, que dans cette circonstance M. le préfet et M. le maire ont été les fidèles interprètes des sentiments de la population chartreuse.

— *L'Indépendance belge* publie une réponse du général de Wimpfen à la lettre de l'aide-de-camp de l'empereur Napoléon. Cette réponse porte entre autres choses : « Le billet que j'ai envoyé à l'empereur disait : Je charge le général Lebrun de tenter une trouée dans la direction de Carignan; que Votre Majesté se mette au milieu de ses troupes, elles tiendront à honneur de lui ouvrir un passage. Mon but, en faisant cette invitation, était d'éviter à l'empereur le chagrin de se voir prisonnier, et de lui faire employer le prestige de sa présence pour déterminer un mouvement d'ensemble

sans lequel il était impossible de faire la trouée. »

L'empereur n'accueillit pas cette proposition : il fit arborer le drapeau blanc à l'insu de Wimpfen, et en même temps envoya un parlementaire. Le drapeau blanc fut maintenu malgré les protestations du général de Wimpfen et son refus de négocier. Tous ces actes nuisirent à l'exécution des derniers mouvements offensifs.

CE QUE C'EST QU'UN UHLAN.

Il n'y a pas de régiments de uhlands.

La Prusse a une armée parfaitement organisée, qu'elle loge, qu'elle nourrit, qu'elle habilite et qu'elle paye.

Sa cavalerie comprend des dragons, des cuirassiers, des hussards, pas de uhlands.

Dans les combats que nous avons eu jusqu'ici à soutenir, nous avons subi des charges de cuirassiers, de dragons et de hussards, pas une charge des uhlands.

Qu'est-ce donc qu'un uhlan ?

La Prusse est-elle en paix? — Pas un uhlan chez elle. La guerre est-elle déclarée? — Du sud au nord, de l'est à l'ouest, nombre d'officiers de cavalerie retirés du service, et — notez bien ceci — sans autre fortune que leur retraite modique, demandent à commander une troupe de cavaliers qu'ils se chargent de lever, d'équiper et d'entretenir à leurs frais.

Le uhlan ne livre pas bataille, n'obéit pas à l'ordre d'un général, ne s'astreint pas à la discipline de la vie d'un camp.

Sur les ailes de l'armée prussienne, en avant et en arrière, à vingt, trente et quarante kilomètres des avant-postes, des nuées de cavaliers éclairent sa marche. — Toujours et rien que des uhlands.

On leur délivre une commission.

Munis de cette commission, ces vieux reîtres rassemblent des hommes, tous comme eux anciens soldats, tous à peu près sans ressources, et qui n'ayant rien à perdre n'ont rien à risquer.

La frontière franchie, ils se mettent en chasse, car s'ils font la guerre à leurs frais, c'est aussi pour leur compte, et ils ont droit à tous les bénéfices que pourra leur apporter la fortune des rencontres.

Les uhlands sont autrement dit des corsaires de terre ferme. La commission délivrée au capitaine n'est autre chose qu'une lettre de marque.

Ce qu'ils gagnent, c'est pour eux. Ils ne se battent que pour le profit.

Les nations civilisées ont supprimé la course et la lettre de marque, considérées à juste titre comme l'organisation du brigandage sur les mers. On a oublié les uhlands, et la Prusse en profite. Aussi, dans les uhlands, jamais un homme bien élevé, jamais un officier d'avenir, jamais ni un grand cœur ni ombre de patriotisme.

Leurs déprédations chez nous, ils les répéteront chez eux : c'est leur condition d'existence. Voilà pourquoi on les supprime sitôt la guerre terminée.

Peut-être, parmi eux, y en a-t-il quelques-uns de braves. En général, ils ne sont que hardis comme tous les brigands.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Notre compatriote, M. Pollard, est nommé colonel du régiment de marche en formation à Saumur.

Un autre compatriote, M. Faugeron, enfermé à Metz avec Bazaine, a été nommé chef de bataillon du génie.

Le bruit de l'occupation d'Orléans par les Prussiens a couru hier à Saumur, et il est confirmé ce matin par les journaux. On se demande pourquoi cette nouvelle n'est pas parvenue officiellement à notre population.

Depuis samedi il n'a pas été affiché dans notre ville une seule dépêche. Cependant l'anxiété est générale et l'impatience est bien légitime.

Nous devons ajouter que cet isolement ne vient pas des autorités de notre ville.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Tours, 27 septembre. — Nous apprenons à l'instant que la ville d'Orléans vient d'être évacuée par nos troupes, et que le prince Albert y est entré aujourd'hui même.

La compagnie d'Orléans a évacué la section jusqu'à Blois; aucune locomotive ne va plus au delà de cette ville.

Sur la ligne du Centre, les trains ne vont plus que jusqu'à Motte-Beuvron.

Le pont sur la Loire est maintenu.

Le chemin de fer vient d'amener à Tours Nadar et son ballon.

Tours, 28 septembre, 11 h., matin. — Les renseignements reçus de Strasbourg sont excellents. La défense est assurée pour plus d'un mois.

Un enthousiasme énorme existe dans Paris.

DÉPÊCHES D'ORIGINE PRUSSienne.

Londres, 26 septembre. — Le *Times* publie les télégrammes suivants datés de Berlin :

« Bazaine a offert de capituler si la garnison est autorisée à se retirer avec ses armes, et sous la condition qu'elle ne servira pas contre la Prusse pendant les trois premiers mois.

» Il est probable que cette offre sera rejetée.

« M. de Beust a informé M. Thiers que l'Autriche ne peut pas intervenir maintenant. M. Thiers est parti pour Saint-Petersbourg, afin de demander aide à la Russie, en retour de concessions dans l'Orient. »

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

La rentrée du pensionnat de M^{me} MATHIEU place de Nantilly, aura lieu le jeudi 29 septembre, et les cours recommenceront le samedi 1^{er} octobre. (356)

La rentrée des classes, dans le pensionnat de M^{me} CAVELIER, aura lieu le lundi 3 octobre.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER A L'AMIABLE.

Le fonds de commerce de serrurerie, exploité à Saumur, carrefour Dacier par M. Badin. (358)

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

Toute maladie cède à la douce *Revalscière du Barry* qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bourse, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY, ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.